

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 28

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
le : 04 DECEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes S. PONCHON, A. JARILLO, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE,
Mrs E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN,
S. DIET-PENCHINAT, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT,
Mrs D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-
SIMON, C. LABARDE,

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN), M. TEISSIER (pouvoir à S. PONCHON), B.
REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES)

ABSENTE :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Monsieur PH. MARTIN

20241204 – 15/CULT02. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS
CHATEAURENARDAISES POUR LA LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL ET FESTIF DE
L'ÉTOILE

VU la délibération n° 20231129 – 19/FIN01 en date du 30 novembre 2023 fixant les tarifs de location de l'Espace Culturel et Festif de l'Étoile ;

CONSIDERANT que la commune souhaite, dans le cadre de sa politique, soutenir les associations pour les manifestations et la programmation qu'elles mettent en place sur la commune et notamment dans l'Espace Culturel et Festif de l'Étoile ;

Vu l'examen de ce dossier en commission Animation, Culture, Tourisme et Patrimoine le 19 novembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle aux associations listées ci-joint pour prendre en compte le coût de la location de la salle.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 05 décembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

